

AMICALE DES MÉDAILLÉS MILITAIRES DE GAP ET DE LA RÉGION

Siège social : Maison du Poilu, 6 Square Aristide Briand 05000 GAP

Site internet : <http://ammgap.wix.com/medaille-mili-gap>

Courrier et Président : **Mr DANY Guy Le Florian bat. A,**

26 Avenue Jean Jaurès 05000 GAP

☎ : 04.92.53.37.61 📞 : 06.15.18.75.31.

✉ : amimedamiligap05000@orange.fr



---- 00ooo00 ---

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil d'Administration
du 21 novembre 2023

Le Conseil d'Administration de l'Amicale des Médailleurs Militaires de GAP et de la Région s'est réuni le 21 novembre 2023 à 09 heures 30, à l'escadron 26/6 de Gendarmerie Mobile, caserne Moncey à GAP 05000.

La feuille de présence est émarginée par les membres présents.

Assistent à la réunion les membres du Conseil d'Administration Guy DANY, Jean-Paul MARCOS, Jean-Pierre BIGLIA, René LIRHANTZ, Thierry PUSSOT, Daniel DERAMBURE, Gilbert ROLLAND, Joël MICHEL, Robert ZANATTA, Maryse ROCHAS et Marie-Annie DANY. Dominique DUBOIS, absent est excusé.

Monsieur Daniel BÉRARD, vérificateur aux comptes invité à participer, est présent.

Jean SERVAT président honoraire et d'office membre du Conseil d'Administration avec voix consultative est présent.

Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement, la majorité des membres étant présents.

Le Président DANY souhaite la bienvenue à toutes et tous.

Le président de séance désigne Jean-Pierre BIGLIA comme secrétaire de séance.

Depuis le dernier Conseil d'Administration du mois de mars 2023, nous avons eu à déplorer deux décès, Madame BOISSET Elise en juin et Monsieur SCHREIBER Guy en juillet. Le président remercie les personnes qui ont assisté aux obsèques. Nous avons également apporté notre soutien moral à Valérie VAUDO, Médaille Militaire, lors du décès de sa fille Charlotte âgée de 16 ans, dans un accident de la circulation. Daniel DERAMBURE a représenté l'Amicale aux obsèques.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- 1 - Bilan des cotisations et des adhésions.
- 2 - Bilan financier – Subventions 2023 – Demande 2024.
- 3 - Bilan des activités de début d'année.
- 4 - Perspectives pour la fin d'année 2023.
- 5 – Galette 2024.
- 6 – Assemblée Générale et Conseil d'Administration 2024.
- 7 – Repas Champêtre 2024.
- 8 – Thé dansant 2024.
- 9 – Avenir de la FNAMM.
- 10 – Actions Sociales envers les veuves de Médailleurs Militaires et veuves bienfaitrices.
- 11 – Questions diverses.

1 – BILAN DES COTISATIONS :

Au 1^{er} janvier nous sommes passés à 116 adhérents et nous avons enregistré pour 2023, 10 nouvelles adhésions.

Nous avons à ce jour, 87 Médailleurs Militaires dont 11 n'ont pas réglé leur cotisation 2023, principalement des militaires d'active du 4^o RC.

Concernant les veuves de Médaille, 14 sont adhérentes dont une n'a pas réglé sa cotisation 2023, Madame BONNARDEL. Quant à madame REBISCHUNG, elle n'a pas réglé sa cotisation depuis 2019. Elle se trouve à l'EHPAH des trois fontaines à Gap. Il est proposé de la rayer des adhérents.

Les 18 donateurs sont à jour de cotisations 2023.

Nous sommes actuellement 124 adhérents. Le président remercie tous les nouveaux adhérents.

Concernant les Médailleurs Militaires non à jour de la cotisation, le président a envoyé un courrier pour le renouvellement de celle ci.

Le Conseil d'Administration coopte les 10 nouveaux membres.

2 – BILAN FINANCIER: Présenté par le trésorier.

Le bilan financier de l'année 2023 montre à ce jour un solde positif de 103,19 € par rapport au 31 décembre 2022.

Les principales dépenses concernent :

Le fonctionnement de l'Amicale (timbres, enveloppes, papier cartouches d'imprimante etc), mais également l'achat de gobelets aux couleurs de la Médaille militaire (502 euros).

Des dépenses sont prévues d'ici la fin d'année pour le colis de Noël des veuves.

Les principales recettes concernent:

Les cotisations, une subvention de 100 € du Conseil Départemental et une de 90 € de la Mairie de Gap.

Il reste un stock pour l'année prochaine non chiffré (champagne, clairette, perrier et eau).

Le bilan est à la disposition de chacun des membres du Conseil d'Administration.

Un rendez-vous sera pris avec le vérificateur aux comptes pour le bilan comptable de l'année 2023 en début du mois de janvier 2024. La date sera définie et fixée par le trésorier et le vérificateur aux comptes.

Bilan financier adopté ce jour à l'unanimité par les membres présents du Conseil d'administration.

Une demande de subvention a été déposée au Conseil Départemental 05. Cette subvention servira aux frais de fonctionnement (frais postaux qui ont augmentés)

3 – BILAN DES ACTIVITÉS : Présenté par le secrétaire et le Président.

Cérémonie et réunions :

L'Amicale a participé à toutes les cérémonies patriotiques de Gap. Le président a été invité à plusieurs prises d'armes au 4° RC et à la Gendarmerie.

L'Amicale a organisé pour l'instant trois manifestations et rencontres (AG / CA, repas champêtre et thé dansant).

L'assemblée générale s'est déroulée à l'Escadron de Gendarmerie Mobile. Nous avons été ravis et le repas a été très apprécié par les 56 participants au repas.

Le repas champêtre a été organisé à la base nautique du CSLG à PRUNIERES. 51 participants ont répondu présent, soit le double du repas de 2022.

Le thé dansant a été organisé à la salle des fêtes d'EMBRUN avec l'orchestre Cyril et Virginie. (110 participants). Pour l'année prochaine si nous l'organisons, nous discuterons du prix de l'entrée.

Le président remercie les personnes qui ont préparé ces festivités et qui se sont investies dans son organisation.

En 2023, nous avons programmé un voyage en Alsace avec l'agence Bernard Voyage. Peu de participants de l'Amicale et absence du Président et son épouse qui n'ont pas pu se libérer.

Bilan des activités adopté ce jour à l'unanimité par les membres présents du Conseil d'administration.

4 – PERSPECTIVES POUR LA FIN D'ANNÉE :

Comme l'année précédente, le président propose d'offrir un colis de Noël aux veuves de Médaillés Militaires à jour de cotisation (14). Il propose également d'offrir un petit cadeau de fin d'année aux veuves bienfaitrices à jour de cotisation (03). Le montant maximum alloué à cette action serait de l'ordre de 300 à 400 euros.

Perspective de fin d'année adopté ce jour à l'unanimité par les membres présents du Conseil d'administration.

Les autres manifestations sont détaillées dans les points suivants.

5 – GALETTE 2024:

Le président propose la date du dimanche 14 janvier 2024 à la Maison du Poilu si cette salle est disponible. Son déroulement sera identique aux années antérieures à la crise sanitaire.

Nous poursuivrons avec le même fournisseur à savoir la boulangerie CELANE avenue d'EMBRUN. Récupération de la marchandise par un membre de l'Amicale le samedi soir pour cause de fermeture le dimanche.

Adopté ce jour à l'unanimité par les membres présents du Conseil d'administration.

6 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 :

Le président propose la date du dimanche 10 mars 2024. La réunion se déroulerait à la Maison du Poilu. Le repas serait établi par le cercle mixte de la Gendarmerie Mobile. Une proposition de menu sera faite. L'assemblée Générale débutera à 9 heures et sera suivie par une réunion du Conseil d'Administration avec les nouveaux membres élus ou réélus. Sont à renouveler les membres suivants : René LIRHANTZ, Thierry PUSSOT, Joël MICHEL et Dominique DUBOIS.

La nomination du vérificateur aux comptes à lieu chaque année. Le Président espère que Daniel BÉRARD nous fera l'honneur de poursuivre cette activité au sein de notre Amicale.

Une autre réunion du Conseil d'Administration aura lieu en novembre probablement.

Invitation pour l'assemblée et le repas, monsieur le Maire de Gap et Pierre PHILLIP. Participation de Mme DUMONT Valérie, directrice de l'OnAC-VG à l'Assemblée Générale.

Présence à titre honoreux des présidents habituels (APT, CENTRE VAR, FORCALQUIER et MANOSQUE) avec qui nous entretenons de très bonnes relations.

Adopté ce jour à l'unanimité par les membres présents du Conseil d'administration.

7 – JOURNÉE CHAMPÊTRE 2024 :

Cette année nous avons organisé notre repas champêtre à la base nautique du CSLG à PRUNIÈRES. Nous poursuivons à cet endroit qui donne entière satisfaction. Le traiteur nous a donné lui aussi entière satisfaction. Pour l'année prochaine, peut être changer de menu.....

Adopté ce jour à l'unanimité par les membres présents du Conseil d'administration.

8 – THÉ DANSANT 2024 :

Malgré un léger déficit cette année, nous poursuivons le thé dansant en 2024 et il aura lieu à la salle des fêtes d'EMBRUN début du mois d'octobre. La date sera choisie en fonction des autres thés dansant du département que nous connaissons en début d'année. (SERRES etc). Le président espère que nous pourrons avoir cette salle des fêtes malgré le tarif de location qui a augmenté de 200 euros. La salle des fêtes de la BATIE NEUVE est beaucoup trop chère. Il faudra revoir le prix de l'entrée et revenir au prix de 13 euros.

Concernant l'orchestre, nous reprendrons Cyril et Virginie que nous avons eu cette année 2023.

Approbation du lieu, salle des fêtes d'EMBRUN.

Choix de la date en fonction de la disponibilité de la salle (à voir en début d'année 2024)

Choix de l'orchestre en fonction des disponibilités de Cyril et Virginie.

Il faudra commander du champagne et de la clairette de Die pour cette manifestation.

Adopté ce jour à l'unanimité par les membres présents du Conseil d'administration.

9 – AVENIR DE LA FNAMM :

Le Congrès de PUTEAUX a été un échec total. 8 membres étaient présents dont 6 administrateurs. Actuellement le président ne peut pas vous parler de l'avenir de la Fédération à laquelle nous sommes rattachés. En effet, le bureau de la FNAMM a décidé de passer la main et un questionnaire sera transmis à tous les adhérents des Amicales affiliées pour recruter des volontaires comme Administrateur. Le Président de l'amicale de Gap ne se représentera pas comme administrateur ni comme trésorier. Il ne s'occupera plus du site internet. Il pense que la Fédération n'existera plus l'année prochaine en raison de l'absence de volontaires aux différents postes ouverts (Président, vice président, secrétaire et secrétaire adjoint, trésorier et trésorier adjoint). Pour l'instant nous ignorons toujours où se déroulera le congrès 2024 et à quelle date. (normalement au cours du 1^{er} semestre).

10 – ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES VEUVES :

Comme l'année dernière, le président envisage de remettre aux veuves de Médaillés Militaires un colis de Noël. Nous avons 14 veuves à jour de cotisation.

Le président envisageait d'offrir un petit cadeau (boîte de chocolat) aux trois veuves bienfaitrices à jour de cotisation.

Pour le colis de Noël et le petit cadeau

Adopté ce jour à l'unanimité par les membres présents du Conseil d'administration.

11 – QUESTIONS DIVERSES :

Proposition du montant de la cotisation 2025 qui sera votée lors de l'Assemblée Générale de 2024, maintien du montant de la cotisation à 15 €

Adopté ce jour à l'unanimité par les membres présents du Conseil d'administration.

Port du Bleuet de France. Courrier de l'ONaCGV et de la Secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la Mémoire.

Cotisation de l'ASAF. Que nous amène t'elle. Après un an d'adhésion, le président pense que cette association ne correspond pas à nos attentes.

Transmission d'un courrier à madame Pascale BOYER, députée de la 1ere circonscription du département, concernant l'attribution des chèques vacances aux retraités de la fonction publique.

Le président remercie les membres du Conseil d'Administration présents et les invite dans quelques instant à prendre le verre de l'Amitié.

Le président profite de ces derniers instants pour souhaiter à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochain pour la galette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30

Le secrétaire
Jean-Pierre BIGLIA



Le Président
Guy DANY

